

La prochaine séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Bedford se tiendra en présence des élus au Centre communautaire Georges-Perron, local de la FADOQ, au 14, rue Philippe-Côté à 19h

Toutes questions concernant l'ordre du jour peuvent être transmises à la direction générale de la Ville à l'adresse : [richard.joyal@ville.bedford.qc.ca](mailto:richard.joyal@ville.bedford.qc.ca) afin qu'elles soient traitées en séance tenante.



## ORDRE DU JOUR

### SÉANCE ORDINAIRE DU MARDI 4 AVRIL 2023

Ouverture de la séance

Adoption de l'ordre du jour

Première période de questions

Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 7 mars 2023

#### **1. Commission du Développement économique, des Finances et de la Vérification financière – Pierre Le Blanc**

- 1.1 Rapport du président
- 1.2 Autorisation carte de crédit – David Déry
- 1.3 Autorisation de signataires – Desjardins
- 1.4 Correspondance
  - a) Reconnaissance aux fins d'exemption des taxes foncières – R.O.C.

#### **2. Commission de la sécurité publique et civile – Daniel Audette**

- 2.1 Rapport du président
- 2.2 Correspondance

#### **3. Commission de la Gestion des eaux – Yves Gnocchini**

- 3.1 Rapport du président
- 3.2 Correspondance

#### **4. Commission des Loisirs, Culture et Vie Communautaire – Mona Beaulac**

- 4.1 Rapport de la présidente
- 4.2 Adoption de la grille salariale – Camp de jour été 2023
- 4.3 Demande de droit de passage - Marche du pardon 2023
- 4.4 Journée internationale contre l'homophobie et la transphobie
- 4.5 Autorisation de participation d'employés de la ville de Bedford à la 5e édition du tournoi intermunicipal de Farnham
- 4.6 Autorisation de point de collecte – L'Oasis de l'Espoir
- 4.7 Correspondance
  - a) Remerciement CSDPV
  - b) Ensemble face à l'Alzheimer
  - c) Lancement de projet – Le Rail Brome-Missisquoi

#### **5. Commission de l'Office d'Habitation Brome-Missisquoi – Yves Gnocchini**

- 5.1 Rapport du président
- 5.2 Correspondance

La prochaine séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Bedford se tiendra en présence des élus au Centre communautaire Georges-Perron, local de la FADOQ, au 14, rue Philippe-Côté à 19h

Toutes questions concernant l'ordre du jour peuvent être transmises à la direction générale de la Ville à l'adresse : [richard.joyal@ville.bedford.qc.ca](mailto:richard.joyal@ville.bedford.qc.ca) afin qu'elles soient traitées en séance tenante.

## **6. Commission des matières résiduelles – Mona Beaulac**

- 6.1 Rapport de la présidente
- 6.2 Correspondance
  - a) Procès-verbal 17 janvier 2023 RIGMRBM

## **7. Commission de l'urbanisme – Marie-Pier Tougas**

- 7.1 Rapport de la présidente
- 7.2 Adoption du règlement 746-23 intitulé règlement relatif à la démolition d'immeubles
- 7.3 Confirmation de la décision - demande de dérogation mineure et de PIIA – 9, rue Moreau - Résidences Bedford
- 7.4 Adoption finale - Demande de PPCMOI – 133 rue Rivière – Autorisation d'usages supplémentaires
- 7.5 PIIA – remplacement de revêtement extérieur - 144, Rivière
- 7.6 Demande de modification de règlement - 162-168, de l'Église
- 7.7 Demande de modification de règlement - unifamiliales jumelées sur la rue Du Cardinal
- 7.8 Correspondance
  - a) Registre des permis pour le mois de mars
  - b) PV du CCU
  - c) Offre de partenariat au programme ALUS Montérégie
  - d) Demande de don – Le refuge Lobadanaki

## **8. Commission des travaux publics – Pierre Le Blanc**

- 8.1 Rapport du président
- 8.2 Octroi de contrat – Lignage sur le territoire de la ville
- 8.3 Acquisition d'une chenillette à trottoir
- 8.4 Correspondance

## **9. Autorisation de paiement des comptes mensuels réguliers et réglementaires**

### **Varia**

Deuxième période de questions

Clôture de la séance régulière



**PROCÈS-VERBAL** d'une séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Bedford, tenue au Centre communautaire Georges-Perron, local de la FADOQ, mardi 4 avril 2023, à 19h00.

Sont présents :

Mmes et MM. les conseillers/conseillères :

Daniel Audette	Marie-Pier Tougas
Pierre Le Blanc	Marie-Josée Lamothe
Yves Gnocchini	Mona Beulac

Tous membres dudit conseil et formant quorum sous la présidence du maire, Monsieur Claude Dubois.

Sont également présents : Richard Joyal, Directeur général et greffier-trésorier et Stéphanie Labrie, adjointe au greffe.

23-04-101

**Ouverture de la séance**

Proposé par la conseillère Mona Beulac  
Appuyé par la conseillère Marie-Josée Lamothe

Que ce conseil ouvre la séance

ADOPTÉE

23-04-102

**Adoption de l'ordre du jour**

Proposé par la conseillère Marie-Pier Tougas  
Appuyé par le conseiller Pierre Le Blanc

Que ce conseil adopte l'ordre du jour en ajoutant les points suivants :

- Avis de motion et dépôt du projet de Règlement 696-23-2 intitulé Règlement relatif au réseau d'aqueduc et à son usage, afin d'exiger que tout immeuble résidentiel, commercial, industriel et institutionnel soit muni d'un compteur d'eau abrogeant le règlement 696-20-1
- Nomination à la Société de gestion du parc industriel régional du pôle de Bedford

ADOPTÉE

N.M.

**Une première période de questions a été tenue telle que requise par la loi.**

L'ordre du jour de la séance a été publié vendredi le 31 mars sur le site internet de la Ville et ce, tel que requis par la loi. Aucune question n'a été reçue.

Aucun citoyen dans la salle ne s'adresse au conseil municipal pour une question.

23-04-103

**Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 7 mars 2023**

Proposé par le conseiller Daniel Audette  
Appuyé par le conseiller Pierre Le Blanc

Que ce conseil adopte le procès-verbal de la séance ordinaire du 7 mars 2023 tel que soumis.

ADOPTÉE

23-04-104

**Autorisation carte de crédit – David Déry**

Proposé par le conseiller Pierre Le Blanc  
Appuyé par le conseiller Yves Gnocchini

Que ce conseil autorise l'obtention d'une carte de crédit Visa CIBC au nom de David Déry, Directeur des travaux publics, pour la Ville de Bedford, et ce, avec une limite d'achats de 2 500 \$.

ADOPTÉE

23-04-105

**Autorisation de signataires – Desjardins**

Considérant que la Ville de Bedford détient un compte d'opération portant le numéro 106513 à la Caisse Desjardins et qu'aucune transaction n'y est effectuée depuis 2019;

Considérant que la Ville détient également un placement de 10 000\$ venant à terme le 25 novembre 2023 dans cette même institution;

Considérant que la carte des signataires n'a pas été mise à jour depuis 2019;

Considérant que la Ville souhaite faire le rachat du placement à son échéance et procéder à la fermeture du compte opération par la suite.

Proposé par le conseiller Pierre Le Blanc  
Appuyé par la conseillère Marie-Josée Lamothe

Que ce conseil demande à la Caisse Desjardins d'enlever de la carte des signataires les noms suivants :

- Marie-Ève Brin
- Marie-Pier Tougas
- Mona Beulac
- Daniel Audette
- Normand Déragon
- Chantal Fontaine
- Yves Lévesque

Que ce conseil demande à la Caisse Desjardins d'ajouter les noms suivants comme responsable du compte :

- Claude Dubois, maire
- Richard Joyal, directeur général

Que ce conseil informe la Caisse Desjardins de son intention de racheter le placement à son échéance et de procéder à la fermeture du compte opération par la suite et d'en remettre le solde complet à la Ville.

ADOPTÉE

23-04-106

**Adoption de la grille salariale – Camp de jour été 2023**

Proposé par la conseillère Mona Beaulac  
Appuyé par la conseillère Marie-Josée Lamothe

Que ce conseil autorise l'embauche des animateurs pour le Camp de jour de la Ville de Bedford pour l'été 2023;

Que ce conseil adopte la grille des salaires selon les modalités énumérées dans le rapport du directeur général numéro 2023-02, déposée en annexe et faisant partie intégrante de la résolution.

ADOPTÉE

23-04-107

**Demande de droit de passage - Marche du pardon 2023**

Considérant la demande de droit de passe déposée par la Paroisse Saint-Damien de Bedford concernant la tenue de la marche du pardon qui se tiendra le vendredi 7 avril 2023 à compter de 14h00.

Proposé par le conseiller Daniel Audette  
Appuyé par le conseiller Yves Gnocchini

Que ce conseil autorise la Paroisse Saint-Damien de Bedford à procéder à la Marche du pardon dans les rues de la Ville de Bedford et plus spécifiquement selon le tracé déposé, le vendredi 7 avril 2023 à compter de 14h00.

Que ce conseil autorise le Service incendie de la Ville de Bedford d'assurer la sécurité notamment aux intersections de la marche.

ADOPTÉE

23-04-108

**Journée internationale contre l'homophobie et la transphobie**

Considérant que la Charte québécoise des droits et libertés de la personne reconnaît qu'aucune discrimination ne peut être exercée sur la base de l'orientation sexuelle, de l'identité de genre ou de l'expression de genre;

Considérant que le Québec est une société ouverte à toutes et à tous, y compris aux personnes lesbiennes, gaies, bisexuelles et trans (LGBTQ+) et à toutes autres personnes se reconnaissant dans la diversité sexuelle et la pluralité des identités et des expressions de genre;

Considérant que malgré les récents efforts pour une meilleure inclusion des personnes LGBT, l'homophobie et la transphobie demeurent présentes dans la société;

Considérant que le 17 mai est la Journée internationale contre l'homophobie et la transphobie, que celle-ci est célébrée de fait dans de nombreux pays et qu'elle résulte d'une initiative québécoise portée par la Fondation Émergence dès 2003;

Considérant qu'il y a lieu d'appuyer les efforts de la Fondation Émergence dans la tenue de cette journée.

Proposé par la conseillère Mona Beaulac  
Appuyé par le conseiller Pierre Le Blanc

Que ce conseil proclame le 17 mai Journée internationale contre l'homophobie et la transphobie et souligne cette journée en tant que telle.

ADOPTÉE

23-04-109

**Autorisation de participation d'employés de la ville de Bedford à la 5e édition du tournoi intermunicipal de Farnham**

Considérant que le 22 avril prochain se déroulera la 5e édition du tournoi intermunicipal de hockey sur glace de la Ville de Farnham;

Considérant que Ville de Bedford désire être présente audit tournoi par une équipe composée d'employés de Ville afin d'y défendre son titre;

Considérant que des frais de 500 \$ sont exigibles pour l'inscription de chaque équipe participante;

Considérant que les employés reconnaissent que cette activité ne s'inscrit pas dans le cadre de leur travail et est considérée comme une activité personnelle.

Proposé par le conseiller Yves Gnocchini  
Appuyé par le conseiller Daniel Audette

D'autoriser la participation des employés formant l'équipe de Ville de Bedford à la 5e édition du tournoi intermunicipal de hockey de Farnham.

De défrayer le coût d'inscription au montant de 500 \$, pour la participation de l'équipe de hockey de Ville de Bedford audit tournoi.

D'informer les employés que cette activité n'est pas dans le cadre de leur travail, que leur participation est volontaire et sur une base personnelle et que la Ville de Bedford ne pourra être tenue responsable de blessures et/ou dommages liés à cette activité.

« Je, directeur général de la Ville de Bedford, certifie que les crédits budgétaires sont suffisants aux fins de la présente dépense ».

ADOPTÉE

23-04-110

**Autorisation de point de collecte – L'Oasis de l'Espoir**

Considérant qu'une demande d'autorisation de point de collecte en vue d'une levée de fonds pour l'organisme l'Oasis de l'Espoir a été déposée;

Considérant que la tenue de la mobilisation des brigades de bénévoles aura lieu le dimanche 16 avril, de 9h à 16h, sur le territoire de la ville de Bedford à l'intersection des rues du Pont, de l'Église et de la route 235;

Considérant que les bénévoles porteront des dossards de sécurité afin d'être visibles pour les automobilistes puis que les agents de la SQ ont été préalablement avisés de leurs intentions.

Proposé par la conseillère Marie-Josée Lamothe  
Appuyé par la conseillère Marie-Pier Tougas

Que ce conseil autorise la mobilisation des brigades de bénévoles à l'intersection des rues du Pont, de l'Église et de la route 235 pour le point de collecte de l'organisme l'Oasis de l'Espoir, le dimanche 16 avril 2023, de 9h à 16h, afin d'amasser des fonds au profit de dudit organisme.

ADOPTÉE

23-04-111

**Adoption du règlement 746-23 intitulé règlement relatif à la démolition d'immeubles**

Considérant que à compter du 1<sup>er</sup> avril 2023, toute municipalité locale doit avoir adopté un règlement de démolition;

Considérant qu'un avis de motion et dépôt du projet a été donné lors de la séance ordinaire du 7 mars 2023 par le biais de la résolution 23-03-99;

Considérant qu'un avis d'assemblée publique de consultation de projet dudit règlement a été publié le 24 mars 2023 tel que requis par la loi;

Considérant qu'une assemblée publique de consultation a été tenue le 4 avril 2023, 18h30, et qu'aucun citoyen ne s'est manifesté afin de s'exprimer à ce sujet.

Proposé par le conseiller Yves Gnocchini  
Appuyé par le conseiller Daniel Audette

Que ce conseil adopte le règlement 746-23 intitulé règlement relatif à la démolition d'immeubles.

ADOPTÉE

23-04-112

**Confirmation de la décision - demande de dérogation mineure et de PIIA – 9, rue Moreau - Résidences Bedford**

Considérant la demande soumise afin d'agrandir les Résidences Bedford;

Considérant la résolution 23-02-67 acceptant la demande de dérogation mineure et l'agrandissement de la Résidence Bedford;

Considérant l'importance de ce projet pour la communauté de Bedford mais aussi du Pôle de Bedford;

Considérant l'intervention d'une citoyenne évoquant l'illégalité de la procédure d'adoption de la résolution 23-02-67;

Considérant la consultation d'un aviseur légal de la Ville dans ce dossier;

Considérant la non-admission d'une procédure illégale de la résolution 23-02-67 mais dans l'objectif d'éviter toute poursuite entraînant des frais judiciaires autant pour la Ville de Bedford que du promoteur;

Considérant que le CCU a émis une recommandation dans la demande de dérogation mineure et du PIIA.

Proposé par le conseiller Yves Gnocchini  
Appuyé par le conseiller Daniel Audette

Que ce conseil maintienne sa décision de la résolution 23-02-67 soit d'accepter la demande de dérogation mineure afin de permettre une implantation d'un agrandissement de la résidence Bedford présentant une marge avant de 5,03 mètres, basée sur les plans soumis de Anik St-Laurent, architecte, au plan projet numéroté 19-184.

Que ce conseil autorise l'agrandissement de la résidence Bedford basé sur les plans soumis de Anik St-Laurent, architecte, au plan projet numéroté 19-184.

Que ce conseil demande au promoteur que la bande identifiée "livraison" soit remplacée par un aménagement paysager afin de desservir les résidents.

23-04-112  
(suite)

La conseillère Marie-Pier Tougas s'adresse à l'auditoire en exprimant que la prise de décision dans ce dossier a été houleuse compte tenu qu'elle porte 3 chapeaux, soit, celui de citoyenne, de membre du comité consultatif d'urbanisme et celui de conseillère municipale.

Que le bâtiment sera imposant et très près du trottoir mais qu'après plusieurs discussions, la décision finale a été prise pour le bien des citoyens et des besoins à venir.

À la suite de cette intervention et du fait que cette résolution va à l'encontre de la décision adoptée unanimement par le CCU, le maire Claude Dubois, demande le vote.

Le résultat du vote est unanimement favorable à la confirmation de la décision de demande de dérogation mineure et de PIIA pour l'agrandissement de la résidence Bedford.

ADOPTÉE

23-04-113

**Adoption finale - Demande de PPCMOI – 133 rue Rivière – Autorisation d'usages supplémentaires**

Considérant la demande d'autorisation d'un projet particulier visant à procéder à l'autorisation de nouveaux usages à la propriété sise au 133 rue Rivière;

Considérant la demande déposée par Atelier Tréma en ce sens;

Considérant que le CCU et le conseil municipal considère opportun d'encourager la diversification des activités de l'entreprise;

Considérant que le CCU et le conseil municipal considère inopportun d'élargir les activités permises ailleurs dans la zone IA-1 et recommande de conserver un certain contrôle des usages autorisés dans la zone;

Considérant que ce conseil a approuvé le premier projet en vertu de la résolution 23-01-21 adoptée lors de la séance tenue le 10 janvier 2023;

Considérant qu'une assemblée publique de consultation portant sur les objets du présent projet de résolution a été tenue le 7 février 2023 à 18h30 à la salle de la FADOQ du Centre communautaire Georges-Perron;

Considérant que ce conseil a approuvé le deuxième projet en vertu de la résolution 23-02-50 adoptée lors de la séance tenue le 7 février 2023;

Considérant qu'aucune demande de référendum n'a été déposée et qu'aucune signature n'a été recueillie lors de la tenue du registre permettant aux personnes habiles à voter de demander un référendum sur le sujet;

Considérant la réception d'informations supplémentaires du demandeur dans ce dossier.

Proposé par le conseiller Yves Gnocchini  
Appuyé par le conseiller Daniel Audette

Que le Conseil accorde la demande de PPCMOI visant à procéder à l'autorisation des classes d'usages dérogatoires au règlement de zonage suivantes pour la propriété sise au 133 rue Rivière :

1. Vente au détail de biens de consommation (C2-1);
2. Restauration (C4-1);
3. Consommation de boisson alcoolisée (C4-2).

ADOPTÉE



23-04-114

**PIIA – remplacement de revêtement extérieur - 144, Rivière**

Considérant la demande soumise afin de remplacer le revêtement extérieur de déclin de bois de la résidence pour du déclin de vinyle de couleur similaire;

Considérant la demande de recouvrir les cadrages de fenêtre par de l'aluminium;

Considérant que la demande est assujettie au règlement sur les PIIA.

Proposé par le conseiller Pierre Le Blanc  
Appuyé par la conseillère Marie-Josée Lamothe

Que ce conseil autorise, tel que recommandé par le CCU, la rénovation en :

- Permettant le recouvrement des moulures par de l'aluminium;
- De permettre le remplacement du revêtement extérieur, à la condition que celui-ci soit composé de maibec ou de canexel (ou un revêtement d'imitation bois semblable). Si le revêtement est composé de déclin de vinyle, celui-ci devra être de forme et de largeur identique au revêtement existant (notamment d'une largeur aussi faible que l'existant).

ADOPTÉE

23-04-115

**Demande de modification de règlement - 162-168, de l'Église**

Considérant la demande soumise du propriétaire du 162-168, rue de l'Église, de réaménager un 6e logements dans l'immeuble;

Considérant que ce logement est déjà existant et que les modifications à apporter sont mineures;

Considérant que le CCU ne juge pas opportun ni souhaitable de modifier les usages permis à la zone visant l'immeuble.

Proposé par la conseillère Mona Beaulac  
Appuyé par la conseillère Marie-Josée Lamothe

Que ce conseil autorise, tel que recommandé par le CCU, le projet par le processus de PPCMOI.

ADOPTÉE

23-04-116

**Demande de modification de règlement - unifamiliales jumelées sur la rue Du Cardinal**

Considérant la demande soumise du propriétaire des lots 6 479 256 à 6 479 261 afin de modifier le règlement pour permettre des résidences unifamiliales jumelées;

Considérant que ces lots sont adossés à des lots présentant déjà des immeubles auparavant autorisés à construire des résidences unifamiliales jumelées;

Considérant que le CCU juge opportun de créer une zone englobant les lots visés par la demande, de même qu'inclure les lots ayant déjà eu l'autorisation de construire des résidences unifamiliales jumelées.

Proposé par le conseiller Yves Gnocchini  
Appuyé par le conseiller Pierre Le Blanc

Que ce conseil approuve, tel que recommandé par le CCU, la demande de modification du règlement de zonage.

ADOPTÉE

23-04-117

**Octroi de contrat – Lignage sur le territoire de la ville**

Considérant que la Ville de Bedford doit procéder au lignage de ses stationnements, zones scolaires, traverses de piétons, corridors de piétons, lignes d'arrêts, de bordures de ciment sur la rue Principale ainsi que pour les pictogrammes de voiture électrique, stationnement pour personnes handicapées, stationnements interdits, zone de vitesse et hachurage prohibition de stationnement;

Considérant que la Ville de Bedford a invité trois (3) entreprises à déposer une proposition de prix;

Considérant la réception de proposition de prix de deux (2) fournisseurs;

Considérant que la Ville est autorisée à octroyer ce contrat de gré à gré;

Considérant que l'offre de la firme de marquage Escali-Pro inc. est la plus avantageuse pour la Ville.

Proposé par le conseiller Pierre Le Blanc  
Appuyé par la conseillère Mona Beaulac

Que ce conseil octroie le contrat de lignage sur son territoire pour l'année 2023 à la firme de marquage Escali-Pro inc., pour un montant de 19 815 \$, plus les taxes applicables.

« Je, directeur général de la Ville de Bedford, certifie que les crédits budgétaires sont suffisants aux fins de la présente dépense ».

ADOPTÉE

23-04-118

**Acquisition d'une chenillette à trottoir**

Considérant l'évaluation des équipements de déneigement de la Ville;

Considérant que la chenillette à trottoir usagée date de 1983 et a présentement 40 ans;

Considérant qu'il y a lieu de remplacer cet équipement qui sert à déneiger les trottoirs et qui sert lors de l'opération de chargement de neige;

Considérant que le directeur des travaux publics a procédé à une recherche pour le remplacement de l'équipement;

Considérant l'opportunité d'acquérir un équipement usagé de l'année 2003 de la firme Machinerie R. Thériault inc. au montant de 25 000 \$, plus les taxes applicables;

Considérant l'essai et la vérification mécanique de la chenillette à trottoir à la satisfaction du mécanicien.

Proposé par le conseiller Daniel Audette  
Appuyé par le conseiller Pierre Le Blanc

Que ce conseil autorise l'acquisition d'une chenillette à trottoir de Machinerie R. Thériault inc. au montant de 25 000 \$, plus les taxes applicables.

Que ce conseil autorise la disposition de la chenillette à trottoir 1983 au montant de 4 000 \$ à Machinerie R. Thériault inc..

Que cette dépense soit financée à même le fonds de roulement sur une période de 3 ans.

« Je, directeur général de la Ville de Bedford, certifie que les crédits budgétaires sont suffisants aux fins de la présente dépense ».

ADOPTÉE

23-04-119

**Autorisation de paiement des comptes mensuels réguliers et réglementaires**

Proposé par le conseiller Pierre Le Blanc  
Appuyé par la conseillère Marie-Josée Lamothe

Que ce conseil autorise le paiement des comptes mensuels totalisant la somme de 134 000,50 \$ mentionnés sur la liste présentée aux membres du conseil de la Ville de Bedford, le 31 mars 2023.

« Je, directeur général de la Ville de Bedford, certifie que les crédits budgétaires sont suffisants aux fins de la présente dépense ».

ADOPTÉE

23-04-120

**Avis de motion et dépôt du projet de Règlement 696-23-2 intitulé Règlement relatif au réseau d'aqueduc et à son usage, afin d'exiger que tout immeuble résidentiel, commercial, industriel et institutionnel soit muni d'un compteur d'eau abrogeant le règlement 696-20-1**

Le conseiller Yves Gnocchini donne un avis de motion qu'il, ou en son absence un autre conseiller, proposera, à la prochaine séance ou toute séance ultérieure de ce conseil, l'adoption du Règlement 696-23-2 intitulé Règlement relatif au réseau d'aqueduc et à son usage, afin d'exiger que tout immeuble résidentiel, commercial, industriel et institutionnel soit muni d'un compteur d'eau abrogeant le Règlement 696-20-1.

Ce même conseiller dépose le projet de règlement intitulé : « Règlement 696-23-2 intitulé « Règlement relatif au réseau d'aqueduc et à son usage, afin d'exiger que tout immeuble résidentiel, commercial, industriel et institutionnel soit muni d'un compteur d'eau abrogeant le Règlement 696-20-1 ».

ADOPTÉE

22-04-121

**Nomination à la Société de gestion du parc industriel régional du pôle de Bedford**

Considérant la nécessité de désigner deux membres de la Ville de Bedford à la Société de gestion du parc industriel régional du pôle de Bedford;

Considérant que cet organisme désire tenir une assemblée générale finale afin de dissoudre la société;

Considérant que le développement du parc industriel régional était l'un des projets phares du plan de relance du pôle de Bedford.

Proposé par la conseillère Marie-Josée Lamothe  
Appuyé par le conseiller Daniel Audette

Que ce conseil nomme le maire Claude Dubois et le conseiller Pierre Le Blanc comme représentant de la Ville de Bedford à la Société de gestion du parc industriel du pôle de Bedford.

ADOPTÉE

N.M.

**Une seconde période de questions a été tenue telle que requise par la loi.**

L'ordre du jour de la séance a été publié vendredi le 31 mars sur le site internet de la Ville et ce, tel que requis par la loi.

- Un citoyen demande si la tarification liée à l'utilisation de l'eau potable a changé?
- Un citoyen demande un suivi concernant une demande antérieure pour un passage de piéton clignotant?
- Un citoyen souligne son inquiétude et demande quand le lignage de rue sera refait car les traverses de piéton de la rue Principale ne sont pas respectées par les automobilistes?
- Un citoyen souligne que les poids lourds qui passent sur la rue Principale occasionnent une dénivellation de la rue et des trous puis demande si la réfection de la chaussée pourrait être refaite?
- Un citoyen demande ce qu'est la chaise au centre de la pièce?
- Un citoyen mentionne le retour de l'usage d'un VTT sur la rue St-Joseph et Moreau depuis le 14 février et souligne 3 interventions policières puis demande à partir de quand on détermine que les interventions policières ne servent à rien?
- Un citoyen souligne la vitesse excessive sur la rue de l'Église, les Arrêt Stop non respectés au coin des rues St-Joseph et de l'Église et demande une présence policière supplémentaire?

- Un citoyen appréhende le retour des feux de bois extérieurs puis mentionne ne pas comprendre pourquoi la ville ne l'interdit pas car la boucane résiduelle devrait, selon lui, être considérée comme de la fumer secondaire à même titre que les cigarettes et que les bars l'interdisent depuis 2006?
- Un citoyen demande la possibilité de faire hachurer la rue devant son entrée de cour afin d'y interdire le stationnement?
- Un citoyen demande pourquoi il n'y a pas de transport en commun à Bedford?
- Un citoyen demande si nous sommes prêts à offrir le service de transport en commun et si nous avons les équipements nécessaires?
- Un citoyen demande s'il y a de l'avancement avec le projet Héritage et s'il y aura des mini maisons?
- Est-ce qu'il y aura une piste cyclable sur la voie ferrée?
- Est-ce que les citoyens pourraient investir dans un projet de coopérative de mini maison pour en faire des RB&B afin de concentrer le tourisme dans le même quartier?
- Combien de terrain résidentiel y a-t-il dans le projet Héritage?
- Est-ce qu'il y a eu une bombe au Sentier de la nature, qu'est-ce qui s'est passé?

23-04-122

**Levée de la séance**

Proposé par la conseillère Mona Beaulac  
Appuyé par la conseillère Marie-Pier Tougas

Que la séance soit levée à 19h57

ADOPTÉE

---

Claude Dubois, Maire

---

Richard Joyal, Directeur général et greffier-trésorier